

OIL AND GAS ACT

Pursuant to paragraph 17(1)(b) of the *Oil and Gas Act*, the Minister of Energy, Mines and Resources orders as follows

1. The Yukon oil and gas lands described in the Schedule to this Order (*Tombstone Territorial Park*) are withdrawn from disposition under the *Oil and Gas Act*.

2. Ministerial Order 2003/007 is hereby revoked.

Dated at Whitehorse, Yukon, this October 22nd 2004.

Minister of Energy, Mines and Resources

LOI SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, conformément au paragraphe 17(1) de la *Loi sur le pétrole et le gaz*, arrête :

1. Les terres pétrolifères et gazéifères du Yukon décrites à l'annexe du présent arrêté (*Parc territorial Tombstone*) sont soustraites à l'aliénation sous le régime de la *Loi sur le pétrole et le gaz*.

2. L'arrêté ministériel 2003/007 est révoqué.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 22 octobre 2004.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources

SCHEDULE

The whole of the Administrative Plan showing Tombstone Territorial Park in the Yukon Territory, within NTS Quads 116B/6 to 116B/11, and 116B/14 to 116B/16, as said lands are shown on a plan of survey of record number 87568 in the Canada Lands Surveys Records at Ottawa.

Said parcel containing approximately 2,046.5 sq. km.

And saving and excepting therefrom and reserving thereout the Tombstone Corridor as described on Canada Lands Surveys Records plan 87568,

And subject to the following leases and reservations,

Reservation 116B08-0000-00005

Lease 116B09-0000-00004 (Part)

Lease 116B09-0000-00005 (Part)

Reservation 116B09-0000-00006 (Part)

Reservation 116B16-0000-00007 (Part),

But not including

“Marn” claims as shown on Plan 87568 near Fireweed Creek west of Tombstone Territorial Park,

“Rein” claims as shown on plan 87568 east of Lone Moose Lake and north of Yakamaw Creek, and

Government of Yukon Reservation 116B08-009.

ANNEXE

La totalité du plan administratif indiquant le Parc territorial Tombstone, au Yukon, dans les quadrilatères SNRC numéros 116B/6 à 116B/11 et 116B/14 à 116B/16, ces terres étant indiquées sur un plan d’arpentage conservé sous le numéro 87568 aux Archives d’arpentage des terres du Canada, à Ottawa,

cette parcelle ayant une superficie d’environ 2 046,5 kilomètres carrés.

À l’exception du corridor du Parc territorial Tombstone, tel que décrit sur le plan numéro 87568 des Archives d’arpentage des terres du Canada;

sous réserve des baux et des réserves suivantes :

la réserve 116B08-0000-00005,

une partie des terres décrites dans le bail 116B09-0000-00004,

une partie des terres décrites dans le bail 116B09-0000-00005,

une partie des terres décrites dans la réserve 116B09-0000-00006,

une partie des terres décrites dans la réserve 116B16-0000-00007;

mais à l’exclusion de ce qui suit :

les claims « Marn » indiqués sur le plan 87568 et situés près du ruisseau Fireweed à l’ouest du Parc territorial Tombstone;

les claims « Rein » indiqués sur le plan 87568 et situés à l’est du lac Lone Moose et au nord du ruisseau Yakamaw;

la réserve du gouvernement du Yukon numéro 116B08-009.